



**Procès-verbal de la 39ème assemblée générale
qui s'est tenue le 4 mai 2024
à Brie (16) – Maison des associations**

Personnes présentes :

Eric Biche
Joëlle Caporossi
Paul Caporossi
Michel Cholet
Michèle Dessendier
Annick Lapouge
Nathalie Nieto
Eric Rousseau
Patricia Urbajtel
Jean-Michel Urbajtel

Personnes Excusées et pouvoirs de vote :

Michel Buisson, maire de Brie et conseiller départemental
Fatna Ziat, conseillère départementale
Jean-Luc Valantin, maire de Ruelle-sur-Touvre
Laurent Duguet, maire de Garat
Dominique Cholet (pouvoir)
Geneviève et Claude Gallois (pouvoirs)
Claire et Michel Gourgues (pouvoirs)
Andrée Gros
Jean-Pierre Gaborit (pouvoir)
Colette et Alain Bernard (pouvoirs)
France Bernard (pouvoir)
Jacques Bernard (pouvoir)
Guy Branchut
Monique Alcaraz (pouvoir)
Jacques Baudet (pouvoir)
Esteban et Victorien Belly
Catherine Corbiat (pouvoir)
Jean Corbiat (pouvoir)
Jacques Michel Delage (pouvoir)
Simon Lacroix (porte-drapeau ASFB)
Régine et Marcel Pidoux (pouvoirs)
François Lepetit (pouvoir)
Colette Marciquet
Micheline et Jean-Claude Marquet (pouvoirs)
Jacqueline Lacour
Séverine et Daniel Lacourarie (pouvoirs)
Claude Lapouge (pouvoir)
Colette Lassoutière (pouvoir)
André Veyssière (pouvoir)
Pierre Wandendries

10 personnes présentes et 26 pouvoirs de vote (voir annexe 1)

- **Remerciements (propos de la Présidente)**

Ont été remerciés :

- la municipalité de Brie et ses services pour la mise à disposition de la maison des associations et pour la logistique nécessaire à la cérémonie.
- les membres du conseil d'administration et les vérificateurs aux comptes qui ont aidé à préparer cette assemblée générale.

« Tout au long de l'année, les Briauds qui m'entourent et les travailleurs de l'ombre, sans qui je ne pourrai pas conduire cette association, sont présents à mes côtés. Leur aide m'est très précieuse : Annick Lapouge, Paul Caporossi, Jean-Michel et Patricia Urbajtel, Nathalie Nieto et Colette Lassoutière et bien sûr Michel Cholet, mon binôme si présent malgré la distance. Je profite de cette assemblée pour les remercier publiquement. »

« Dans les carnets des avis de décès, je note ici et là quelques noms qui nous étaient familiers. Ils ont été bien assez nombreux depuis notre dernière AG à nous quitter et je ne pourrais pas tous les citer de peur d'en oublier, faute de l'avoir su, aussi... Pour tous ceux qui nous ont quittés cette année, je vous invite à observer une minute de silence. »

15 h 15 début de l'assemblée générale

Lors de notre dernière AG le 15 janvier 2022 nous avons décidé de tester un changement de date. Au lieu du 15 janvier, plutôt en mai, pour des raisons météorologiques.

Il est décidé de conserver cette période de l'année pour la tenue de nos assemblées générales.

En 2025, la date est fixée au samedi 3 mai à 15 heures 30.

Ce seront les 40 ans de l'existence de l'ASFB créée en Avril 1985 à Mornac avec Jacques Persyn. Une salle est déjà réservée à Mornac.

Il est déjà noté que la commune de Garat souhaite notre passage dans sa commune pour la tenue d'une assemblée générale (peut-être en janvier 2026 pour honorer Raymond Corbiat).

RAPPORT MORAL : Appel à la vigilance - (Propos de la Présidente)

« Notre association se veut de rappeler les évènements qui se sont déroulés à la Braconne, de transmettre la vérité et de veiller à ce que celle-ci ne soit pas déformée ou arrangée.

Aussi, je profite de ce moment qui m'est donné pour affirmer ce que les documents nous ont laissé comme témoignage non contestable et en particulier sur la destination des trois fosses des fusillés.

Contrairement à ce qu'il s'écrit actuellement dans certains articles de presse et après des échanges que j'ai pu avoir suite à des questionnements, la troisième fosse n'est pas celle de Robert Geoffroy. »

En septembre 1944 les corps ont tous été exhumés des fosses. Il est joint à ce propos, un article de Charente Libre d'octobre 1944 qui apporte des précisions sur ces fosses.

« Si je tiens à préciser ces informations c'est pour ne pas laisser se propager de fausses informations détournées uniquement dans le seul but de nuire à autrui.

Comme on peut le voir, le chemin de la mémoire est tortueux et menacé par des comportements remettant en cause l'histoire, l'oubli volontaire et le détournement de la vérité pour satisfaire sa propre histoire. On ne peut pas laisser tout dire.

C'est une raison de plus pour que chacun d'entre nous active la mémoire de son environnement proche, l'écrive et l'acte publiquement. C'est ce que nous ferons en inscrivant ces propos dans le procès-verbal de cette assemblée. »

RAPPORT d'ACTIVITE

Situation depuis l'assemblée générale 2022 qui s'est tenue en mai 2023 à Brie :

- nombre d'adhérents : 90 en 2020, 79 en 2023 et 82 actuellement (effectifs stables) – Ce sont 13 familles représentées sur 4 générations.

L'association est soutenue par de nombreuses associations d'anciens combattants de la Charente malgré la difficulté pour certaines à continuer à adhérer. Les recettes des cotisations sont en légère augmentation avec la ligne « contribution libre » par adhésion.

Bilan de nos activités et cérémonies depuis la dernière AG :

- 5 mai 2023 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie commémorative à St-Michel.
- 6 mai 2023 : cérémonie au monument des Fusillés avec participation du conseil communes de jeunes de Brie en présence de Mme Juliette Bruneau, sous-préfète de Confolens qui a pris la parole.
- 15 janvier 2024 : dépôt de gerbe lors de la cérémonie à la Braconne, organisée par la municipalité de Ruelle et l'union locale de Ruelle.

Lors de cette cérémonie anniversaire, notre association a proposé sa participation pour commémorer le 80^{ème} anniversaire des fusillades. Michel Cholet a prononcé un discours retraçant l'histoire de son grand-père.

En amont, nous avons rencontré quatre classes dans l'école Robert Doisneau à Ruelle avec l'histoire de Marinette (fille d'un des fusillés de la Braconne). Ces élèves du primaire sont venus dans deux bus, devant le monument le jour de la cérémonie, ils ont été rejoint par les élèves de la classe d'Etienne Laught, école de la Prévoterie de Brie.

S'en est suivi un montage powerpoint pour nous aider dans l'échange avec les jeunes (voire très jeunes) élèves.

Il est noté que depuis quelques années, la présence et la prise de parole de l'autorité préfectorale sont actées dans le protocole devant le monument des Fusillés.

Sans oublier les cérémonies commémoratives des 11 novembre et 8 mai organisées à Brie qui honorent à chacune de ces dates le monument des Fusillés en plus du monument aux Morts de Brie et de très nombreuses autres cérémonies et conférences tout au long de l'année.

En octobre de chaque année, Michel Cholet représente notre association devant le monument des Fusillés de Souges, il y dépose une gerbe au nom de l'ASFB.

L'association participe à la remise des récompenses au concours de la résistance, c'est le 22 mai 2024 à Barbezieux que Jean-Michel Urbajtel remettra des livres de poésie de Michel David au nom de notre association.

Ce qui a été réalisé :

1. un panneau sur l'histoire des maquisards avec l'aide des services techniques de Brie et une plaque devant leur stèle. Le financement de ces deux plaques a entièrement été pris sur le budget de l'ASFB.
2. Des rencontres avec quatre classes de l'école de Ruelle. Jean-Michel Urbajtel et Nathalie Nieto ont accompagné la présidente pour animer ces séances ludiques qui avaient pour but de parler de la Résistance à de jeunes enfants et leur raconter l'histoire de Marinette, fille d'un des fusillés de la Braconne.
3. Prêt de l'exposition « Les enfants de la Résistance » à l'école de Ruelle
4. Réunions de bureau pour préparer les différents projets.
5. Remise de 60 livres de poésie de Michel David au concours national de la Résistance.
6. Mise en place des statuts modifiés.
7. Les « lettres du souvenir » sont une vraie correspondance entre l'association et ses adhérents.

Projets pour 2025 :

Cérémonies devant le monument :

15 janvier 2025 à 15 heures (à l'appel de la municipalité de Ruelle et de l'union locale de Ruelle)

3 mai 2025 à 10 h 30 – organisée par l'ASFB

5 mai 2025 à 18 heures au monument aux Morts de Saint-Michel à l'appel de la municipalité de St-Michel.

Prochaine assemblée générale :

En 2025, ce sera le 40ème anniversaire de la création de l'association. Celle-ci ayant été créée sur la commune de Mornac, ce sera sur cette même commune qu'aura lieu la prochaine assemblée générale (un accord de principe est déjà acté avec cette commune), la date retenue est le samedi 3 mai 2025 à 15h30.

Reconduction d'un don de 60 livres pour les lauréats au concours national de la Résistance.

FIN DU RAPPORT MORAL et D'ACTIVITE – VOTE A MAIN LEVEE : adopté à l'unanimité.

BILAN FINANCIER Voir annexe 2 (2 pages) Compte de résultat et bilan

Ce bilan a été préparé par Annick Lapouge, trésorière de l'association.

Les comptes ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs aux comptes, Joëlle Caporossi et Eric Biche.

Les communes qui versent une subvention de fonctionnement ont été remerciées.

Les communes ayant versé en 2023 : Champniers, Garat, Mornac, Rivières, Ruelle-sur-Touvre, Saint-Michel, La Rochefoucauld en Angoumois, Vars.

La commune de Brie ne verse pas directement de subvention, mais assure l'entretien du monument et soutient l'association sur le plan logistique.

Il a été procédé au vote du montant de l'adhésion 2024. Celle-ci reste inchangée depuis 2005 et est fixée à 5 (cinq) euros. Conformément à la décision prise lors de l'AG 2022, le montant de l'adhésion est reconduit tacitement chaque année. Il ne pourra être modifié qu'après accord délibéré lors d'une assemblée générale. Il reste donc fixé à 5 (cinq) euros par adhérent.

Après avoir obtenu leurs accords, Joëlle CAPOROSSO et Eric BICHE sont reconduits dans leurs fonctions de vérificateurs pour 2024.

FIN DU RAPPORT FINANCIER -VOTE A MAIN LEVEE : adopté à l'unanimité.

Elections au conseil d'administration

Tiers sortant pour l'assemblée générale de l'année 2024 : Jacques BERNARD, Michel CHOLET, Colette LASSOUTIERE, Jean-Claude MARQUET, Nathalie NIETO.

Toutes les personnes élues du tiers sortant ont émis le souhait de se représenter. Deux autres personnes souhaitent rejoindre le conseil d'administration de l'ASFB, il s'agit de : Alain BERNARD (petit-fils de Paul Bernard) et Michel GAUDILLERE (Colonel honoraire, élu de Brie).

Les candidatures pouvaient être adressées à la Présidente, ou bien déclarées au plus tard lors de l'assemblée générale. En l'absence de nouvelles candidatures il est procédé au vote à main levée et tous les sortants ont été réélus au sein du conseil d'administration. Les deux nouveaux candidats seront intégrés dans la liste des membres du conseil d'administration comme le prévoit l'article 5 des statuts de l'association (modifiés le 6 mai 2023).

La composition des tiers sortants sera revue en conséquence.

Questions diverses

1. 33 porte-drapeaux étaient présents devant le monument lors de la cérémonie qui s'est tenue le matin même. Il est remarqué que dans leurs rangs de plus en plus de jeunes sont présents. L'association souhaite encourager cette jeunesse à venir aux cérémonies. Il pourrait être organisé une rencontre de sensibilisation auprès d'autres jeunes pour leur présenter la fonction de porte-drapeaux.

Ainsi les jeunes des conseils communaux de Brie et des communes intéressées pourraient être réunis devant le monument.

Mais avant d'entreprendre une telle initiative, il sera pris contact avec l'office national des anciens combattants pour savoir s'il n'existe pas déjà une proposition dans ce sens dans le département.

2. Patricia Urbajtel, élue de Brie et chargée de la jeunesse, propose que l'histoire des Fusillés soit présentée à chaque nouveau conseil communal de jeunes sur la commune. Une visite du chemin du souvenir et une rencontre commentée devant le monument pourraient leur être proposées.

Fin de l'assemblée générale à 17 heures. Procès-verbal rédigé le

La Secrétaire,

La Présidente,

Colette Lassoutière

Michèle Dessendier

Pièces jointes au présent procès-verbal :

Annexe 1 – liste des émargements (7 pages)

Annexe 2 – Bilan financier (2 pages)

Article Charente-Libre du 5 octobre 1944 (copie).